

LES PROGRES DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Par P. H. Sims, secrétaire de la "British
Amerika Assurance Co."

Etude présentée devant l'Insurance
Institute, de Toronto, le 6 mars 1903.

[Suite.]

L'examen des causes d'incendie, qui ne ne rentre pas nécessairement dans le cadre de cette étude prouverait qu'une forte proportion des incendies pourrait être empêchée par l'adoption de moyens intelligents pour atteindre ce but.

Les services publics comme les particuliers ont fait beaucoup et ils l'ont fait d'une façon utile et efficace pour l'extinction des incendies, mais s'il est bien d'avoir des moyens efficaces pour combattre un incendie, il est bien mieux encore de prévenir cet incendie quand c'est possible ou de l'empêcher de se propager quand il est allumé. Pour qu'on puisse prendre les mesures voulues pour le détourner, il faut d'abord connaître clairement la source du danger. Une grande proportion des incendies provient de causes non soupçonnées, si on connaissait ces causes les incendies pourraient être évités et on les connaîtrait si ce n'était l'ignorance de choses qui devraient être familières. L'ignorance et le manque de soin sont responsables pour la plus grande part des pertes d'incendie et le besoin se fait sentir d'une éducation meilleure en ce qui concerne les conditions de sûreté et les circonstances qui amènent le danger.

Les causes d'incendie qui peuvent être reconnues, telles que celles qui sont dues à l'usage du feu pour des fins domestiques et industrielles, sont sujettes à des changements avec lesquels tous sont plus ou moins familiers et parmi ces causes variables sont la grandeur croissante des fabriques et des magasins, l'encombrement des marchandises et des lieux, l'invention de nouvelles machines, la puissance et la rapidité plus grandes des machines, l'emploi de nouveaux procédés et de nouveaux composés chimiques qui, pour la plupart augmentent le danger d'incendie d'une manière qu'on ne soupçonne guère et qu'on n'admet pas tant que l'expérience n'a pas établi le fait.

Il existe des causes qui ont leur origine plus dans l'état moral et social de la société que dans les conditions physiques de la propriété et qui se trouvent affectées par des lois édictées avec l'objet spécial de prévenir les incendies; ou, en cas d'absence de loi, par le souci de la propriété; ou par l'adoption de lois qui encouragent la négligence et une destruction sauvage par l'appât du gain. Des renseignements puisés à des sources dignes de foi indiquent les pertes moyen-

LA Provident Savings Life ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE POUR LES ASSURÉS ET LES AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:
185, rue St-Jacques, - - MONTREAL.

Les polices nouvelles émises
par la

CANADA LIFE

pendant le premier semestre
de 1903 à dépassé
celle de toutes les périodes
correspondantes dans
l'histoire de cette Com-
pagnie.

La Western Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre le Feu et sur la Marine
INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL - - - - - \$2,000,000
ACTIF, au-delà de - - - - - 3,383,718
REVENU ANNUEL, au-delà de - - - - - 3,536,035

BUREAU PRINCIPAL: TORONTO, Ont

Hon. GEO. A. COX, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur Gérant
C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:
189 rue Saint-Jacques.

ROBT. BICKERDIKE Gérant.

OUTH & CHARLTON, Agents de la Ville

ETABLIE 1853)

The Phenix Insurance Company OF BROOKLYN

TOTAL DE L'ACTIF - - - - \$7,112,413.30

Robert Hampson & Son, Agents,

39 rue St-Sacrement, Montréal.

nes d'incendie en différents pays comme suit:

En France.....	\$ 6.00 par \$10,000 de propriétés
En Allemagne.....	\$10.00 " " " "
En Grande Bretagne.....	\$14.00 " " " "
Aux Etats-Unis.....	\$80.00 " " " "
En Canada.....	\$60.00 " " " "

Le commissaire des Assurances de l'Etat d'Ohio dans son rapport annuel pour l'année 1898, dit au sujet des pertes d'incendie excessives et croissantes aux Etats-Unis.

" Il semble que les pertes d'incendie dans ce pays sont excessives et que le public est appelé à payer pour le risque moral, la négligence, une mauvaise législation des constructions improprement construites et l'absence de dispositions pour la recherche des causes d'incendie dans les divers Etats d'environ 30 à 40 p. c. de plus pour l'assurance qu'ils n'auraient à le faire si ces questions étaient considérées avec l'intelligence et le sérieux que mérite leur importance et si elles étaient convenablement réglées par une législation appropriée. Il existe sans aucun doute dans notre pays au sujet de la dévastation de la propriété par les incendies une situation qui devrait provoquer une étude suivie et des recherches de la part de gens pratiques.

(A suivre)

The Accident & Guarantee Co'y OF CANADA

185 rue St-Jacques, MONTREAL.

Capital autorisé - - - - -	\$1,000,000 00
" souscrit - - - - -	250,000 00
Payé en espèces - - - - -	45,000 00
Réserve - - - - -	5,000 00

DEPOT AU GOUVERNEMENT

Déposéchez le Receveur Général pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de polices.

Evaluation du Gouvernement, \$38,583.00

FRED. E. NELSON, Président.

JAMES MORGAN, Vice-Président.

JAMES DAVIDSON, 2nd Vice-Prés.

G. I. GODDARD, Directeur Gérant.

Agents demandés dans tous les districts non représentés au Canada.

Une bonne règle

Offrez toujours une part de
vos assurances contre le feu

—A—

L'ASSURANCE MONT-ROYAL

Capital Autorisé : \$1,000,000

Compagnie Locale - Taux Réduits

BUREAUX:

1720, Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

RÓDOLPHE FORGÉT, J. E. CLEMENT, Jr.
Président. Gérant-Général.